



## Critères et indicateurs pour la prise en compte de l'expérience professionnelle dans l'IFSE :

Ce qui peut être pris en compte	Indicateurs d'évaluation
Capacité à exploiter l'expérience acquise :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réussite des objectifs assignés</li> <li>→ Diffusion de son savoir à autrui – partage des connaissances</li> <li>→ Force de proposition</li> </ul>
la connaissance de l'environnement de travail :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maitrise du fonctionnement de la collectivité (organigramme, circuit courriers, hiérarchie ...)</li> <li>→ Maitrise des circuits de décisions ainsi que d'éventuelles étapes de consultation</li> <li>→ Relation avec des partenaires extérieurs/ public</li> <li>→ Relation avec les élus</li> </ul>
l'approfondissement des savoirs techniques des pratiques, montée en compétence :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Obtention d'un diplôme par la VAE ; formation qualifiante</li> <li>→ Nombre d'année passée dans un poste équivalent, dans le poste, nombre de postes occupés en lien avec les compétences techniques demandées</li> <li>→ Concours/examen professionnel</li> </ul>
Consolidation des conditions d'exercices des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etre autonome</li> <li>→ savoir être polyvalent</li> <li>→ Savoir gérer les dossiers complexes, les impondérables, évènement exceptionnel</li> <li>→ Multi compétences</li> <li>→ transversalité</li> </ul>
Formations suivies :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ au regard du nombre de formation réalisées (nombre de jours, nombre de stage)</li> <li>→ au regard de la volonté de l'agent d'y participer</li> <li>→ au regard de la diffusion des connaissances acquises au cours de cette formation auprès des collègues de travail</li> <li>→ capacité à réutiliser les connaissances acquises en formation</li> </ul>